



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement, du Fonds des Nations
Unies pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Thaïlande

| | |
|--|--|
| Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : | 5,8 millions de dollars : 3,8 millions provenant de ressources ordinaires et 2 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources |
| Durée du programme : | Cinq ans (2022-2026) |
| Cycle d'assistance : | Douzième |
| Catégorie : | Niveau 3 |
| Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026 |

I. Considérations générales

1. La Thaïlande a obtenu des résultats remarquables en ce qui concerne sa croissance économique, avec comme point d'orgue l'obtention du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2011. Avec un produit intérieur brut qui s'élevait à 543,7 milliards de dollars en 2019, faisant du pays la deuxième plus grande économie de l'Asie du Sud-Est, la Thaïlande a connu une augmentation importante du niveau de son indice de développement humain (qui est passé de 0,572 en 1990 à 0,765 en 2019). La Thaïlande est désormais considérée comme un pays disposant d'un niveau élevé de développement humain.

2. Le gouvernement a démontré son engagement déterminé envers les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le pays a pris des engagements volontaires lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25 et a accompli des progrès importants en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par ailleurs, le pays a atteint la plupart de ses cibles des ODD. Grâce à la couverture sanitaire universelle, les services de santé sexuelle et reproductive ont été largement proposés aux échelons infranationaux.

Malgré la rapidité des progrès accomplis, la Thaïlande est confrontée à plusieurs défis de développement, recensés dans l'analyse commune de pays. En effet, une transition démographique rapide réduit la proportion de personnes en âge de travailler par rapport aux personnes âgées. La Thaïlande doit trouver des solutions pour améliorer sa productivité, investir dans le développement de compétences et renforcer ses systèmes de protection sociale et de santé afin de tirer parti de son « dividende de la longévité ». Une approche axée sur le cycle de vie est nécessaire pour répondre au défi du vieillissement de la population. Par ailleurs, les possibilités limitées, y compris l'accès à l'éducation, à l'assainissement et aux services financiers, ainsi que les obstacles géographiques, socioéconomiques et ethniques, empêchent les individus de réaliser leur potentiel et aggravent les inégalités. Parmi les catégories de population identifiées comme étant le plus à risque d'être laissées de côté figurent les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les migrants et les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI).

3. La Thaïlande connaît une transition démographique rapide, avec un taux de fécondité en constante diminution et un taux élevé de dépendance économique. Bien que la population soit vieillissante, de nombreuses personnes ne disposent pas des ressources socioéconomiques suffisantes pour vieillir en bonne santé et de façon prospère. On dénombre actuellement 13 millions de personnes âgées de 60 ans et plus en Thaïlande, ce qui représente 20 % de la population. Parmi elles, 8 millions sont des femmes (55 %). D'ici 2050, le nombre de personnes âgées devrait augmenter et passer à 20 millions en Thaïlande, ce qui devrait représenter un tiers (35,8 %) de la population totale. Cela s'explique principalement par la constance du faible taux de fécondité depuis 2000. Si la majorité des personnes âgées déclarent être satisfaites de leur situation financière, 25 % d'entre elles sont confrontées à un risque plus élevé de pauvreté que la moyenne en raison de leur incapacité de travailler ou de leurs faibles revenus. Environ 34 % des personnes âgées vivent en dessous du seuil de pauvreté. Il est probable que ce pourcentage soit désormais plus élevé en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui est susceptible d'augmenter la dépendance des personnes âgées et de leur famille à l'égard des systèmes publics d'aide sociale, qui sont déjà sous pression. Le vieillissement de la population aggrave les problèmes en matière d'inégalités de genre et de pauvreté. À mesure que se développent les difficultés liées à un faible taux de fécondité et au vieillissement de la population, le pays devra disposer de politiques adaptées pour permettre aux personnes, aux familles et à la société de faire face à ces défis et pour maximiser le potentiel de productivité de sa population.

4. En ce qui concerne les trois résultats transformateurs du FNUAP, l'analyse commune de pays a mis en évidence les domaines clés qui nécessitent une attention particulière. Si le pays a réalisé de grands progrès en ce qui concerne la réduction des décès maternels (qui

s'élèvent désormais à 31 pour 100 000 naissances vivantes, un taux bien en dessous de la cible mondiale de l'ODD), les grossesses chez les adolescentes continuent d'être répandues. En 2019, on dénombrait 31,5 naissances pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans. Ce taux est plus élevé chez les groupes de population les plus défavorisés. Les conceptions pré-nuptiales chez les adolescents sont de 36 %, ce qui constitue le taux le plus élevé au sein de la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Un rapport publié en 2019 indique que le nombre d'accouchements de femmes de moins de 20 ans était de 72 566 (dont 70 181 accouchements de femmes âgées de 15 à 19 ans). Parmi ces accouchements, 6 543 étaient des grossesses répétées.

5. Malgré leur faible niveau chez la population féminine entière, les besoins non satisfaits en matière de contraception ont augmenté, passant de 6,2 % en 2016 à 8 % en 2019. Ce pourcentage est plus élevé chez les adolescentes mariées (17,1 %) et en augmentation chez les jeunes et les adolescentes non mariées. Le rapport publié en 2019 indique également qu'environ 40 % des femmes ayant subi un avortement non médicalisé n'avaient jamais utilisé de méthode de contraception. Cette constatation révèle d'importants besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les jeunes adolescents. Les jeunes, notamment les handicapés et ceux issus de minorités ethniques, n'ont pas accès à des informations et services suffisants et complets sur la santé sexuelle et reproductive. La Thaïlande a pour ambition de diviser par deux le nombre de grossesses chez les adolescentes d'ici 2026, en mettant l'accent, chez les jeunes, sur l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de planification familiale et l'exercice de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

6. La violence basée sur le genre, découlant de normes sociales néfastes, reste répandue et constitue une barrière à l'autonomisation des femmes en Thaïlande. Environ 15 % des femmes subissent des violences psychologiques, physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Une femme sur six est confrontée à des violences au sein du couple, mais de nombreux cas ne sont pas signalés. Les services de prise en charge de la violence basée sur le genre, y compris la violence au sein du couple, ne sont ni efficaces ni coordonnés entre les ministères dont ils dépendent, en raison de l'absence d'harmonisation des politiques.

7. L'analyse commune de pays a mis en évidence que les données tirées de différentes sources sont recueillies et analysées de différentes manières et que leur utilisation dans les délibérations et les prises de décision en matière de politiques est limitée. Si la Thaïlande dispose d'une capacité nationale élevée pour la collecte et l'analyse de données et la production d'analyses démographiques, au moyen de solutions numériques et d'approches innovantes telles que les mégadonnées et les comptes de transfert nationaux, des lacunes demeurent. Le pays est confronté à un problème d'insuffisance de ventilation des données, qui entrave l'évaluation de ses indicateurs relatifs aux ODD et la lutte contre les inégalités et la violence basée sur le genre.

8. En 2020, comme indiqué dans l'analyse commune de pays, la pandémie de COVID-19 a été relativement bien gérée en Thaïlande. Cependant, la recrudescence du nombre de cas de COVID-19 en avril 2021 a exercé une pression importante sur les systèmes de santé, entravé la santé socioéconomique du pays, et mis en évidence et aggravé les déséquilibres, les inégalités, les vulnérabilités et les risques existants. L'analyse commune de pays montre que la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées en matière d'emploi, d'accès aux services et d'augmentation de la violence sur les populations vulnérables, y compris les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes LGBTI, les handicapés, les pauvres et les migrants.

9. Selon l'analyse commune de pays, la Thaïlande est vulnérable au changement climatique. Le pays occupait la cinquième place à l'échelle mondiale au cours de la période 2008-2018 en ce qui concerne le nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles, notamment les inondations et les sécheresses, ainsi que leur coût économique, les conséquences les plus importantes affectant les groupes vulnérables de la population, en particulier les femmes et les filles. Les risques posés par les catastrophes naturelles et le changement climatique présentent une menace considérable et croissante pour la trajectoire

de développement du pays, ce qui demande des efforts plus importants en matière d'investissements dans la résilience et de consolidation des plans de préparation et d'intervention face aux catastrophes.

10. La conception du nouveau programme de pays s'appuie sur les recommandations et les enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays précédent qui sont les suivants : a) continuer de mobiliser les jeunes en amont du dialogue politique, ce qui s'est avéré efficace en donnant davantage la priorité aux jeunes dans la loi de 2016 sur la prévention et la résolution du problème de grossesses chez les adolescentes (loi AP) ; b) explorer les innovations et élargir l'utilisation de l'outil de plaidoyer auprès des jeunes pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, conjointement créé avec les partenaires et organisations pour les jeunes, qui a aidé les jeunes à contrôler l'efficacité de la loi AP ; c) continuer de plaider pour l'éradication de la violence basée sur le genre et pour le soutien des femmes vulnérables à la violence basée sur le genre ; d) continuer de soutenir des enquêtes et des études de recherche pour mieux comprendre la dynamique de la population et ses interconnexions avec la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation chez les adolescents et les jeunes, et promouvoir une approche axée sur le cycle de vie avec des activités de plaidoyer et de communication fondées sur des données probantes pour intensifier la sensibilisation du public ; et e) améliorer la pertinence du renforcement des capacités par l'intermédiaire de différents canaux, y compris des coopérations bilatérales et trilatérales, une coopération Sud-Sud et des cadres multilatéraux.

11. Le FNUAP, qui tire parti de ses partenariats bien établis avec le gouvernement et les organisations de la société civile pour accélérer la mise en place du Programme d'action de la CIPD, se trouve dans une position unique pour réunir différentes parties prenantes et encourager des interventions intégrées en vue d'atteindre les ODD. Les avantages comparatifs du FNUAP sont les suivants : a) assurer un rôle de chef de file et défendre la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation des jeunes ; b) lutter contre les normes sociales néfastes qui perpétuent les privilèges masculins et limitent l'autonomie des femmes ; c) apporter des compétences en matière de données afin de combler les lacunes dans les données probantes sur le vieillissement en vue d'y faire face ; d) promouvoir une approche axée sur le cycle de vie pour aborder les problèmes liés au vieillissement de la population ; e) promouvoir les innovations et la numérisation afin d'accroître la participation des jeunes et des femmes, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables, y compris les jeunes handicapés, les minorités ethniques et les pauvres ; f) promouvoir l'apprentissage, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire ; et g) soutenir la production, l'analyse et l'utilisation de données démographiques pour la planification fondée sur des données probantes, contribuant ainsi aux priorités nationales à travers le continuum action humanitaire-développement.

12. Le FNUAP a pris l'engagement fort d'améliorer la cohérence et les synergies avec les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies en Thaïlande, comme le montre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable par le biais de la participation active aux groupes de travail interinstitutions des Nations Unies pour la mise en œuvre des ODD 3 et 5, en assurant la co-présidence, avec ONU-Femmes, de l'équipe de pays des Nations Unies conjointe sur la violence basée sur le genre, et la co-présidence, avec l'UNICEF, de l'équipe de pays des Nations Unies conjointe sur la jeunesse. Par le rôle essentiel qu'il joue dans l'équipe de pays des Nations Unies conjointe sur les données et les communications, le FNUAP sensibilisera au fait que la transition démographique rapide et la population vieillissante en Thaïlande sont un domaine en évolution pour le système des Nations Unies. Le FNUAP déploiera des efforts pour se coordonner et nouer des partenariats avec d'autres organismes de Nations Unies afin de travailler conjointement à l'amélioration de l'efficacité, l'efficacité et la durabilité.

13. Le programme de pays proposé se concentrera sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté » avec des programmes qui cibleront les groupes les plus vulnérables identifiés par une analyse systématique de la situation (y compris l'analyse commune de pays), une analyse de la situation de la population et des évaluations de programmes de pays.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme prévoit de préparer la Thaïlande à une société vieillissante inclusive et axée sur les droits pour soutenir la Décennie d'action et la vision globale afin d'atteindre les trois résultats transformateurs tout en s'alignant sur les priorités nationales, comme indiqué dans le 13^e Plan quinquennal national de développement économique et social (National Economic and Social Development Plan, NESDP) sur la période 2022-2026. Le programme vise à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comporte des liens ténus avec les engagements volontaires de la CIPD25, notamment en mettant l'accent sur des réponses politiques et programmatiques intégrées et multidisciplinaires. La société thaïlandaise étant vieillissante, il convient de formuler de nouvelles idées et d'innover pour lutter contre ce phénomène qui s'inscrit dans le contexte plus large d'une approche axée sur le cycle de vie.

15. Ce programme a été élaboré en partenariat avec le gouvernement, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies en s'appuyant sur les principes d'inclusion, des droits fondamentaux et d'équité, et en prenant en compte les besoins groupes vulnérables, pour ne laisser personne de côté. De nombreuses consultations participatives ont été menées avec les bénéficiaires et les partenaires afin d'intégrer leurs besoins et priorités. Les principaux bénéficiaires sont les femmes, les adolescents, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes issues de minorités ethniques et les personnes en situation de pauvreté. Le FNUAP mettra en place des approches innovantes pour atteindre les personnes les plus défavorisées, notamment en créant des solutions novatrices avec ses partenaires pour éliminer les goulets d'étranglement, en transposant à une plus grande échelle les innovations qui ont fait leurs preuves, et en s'associant avec des innovateurs des secteurs public et privé.

16. Les interventions sont conçues pour réduire la violence basée sur le genre et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les jeunes handicapés, les personnes issues de minorités ethniques et les personnes en situation de pauvreté, notamment les adolescentes et les femmes. Conformément à la philosophie de « l'économie suffisante » thaïlandaise qui consiste à trouver un équilibre entre les différentes composantes du développement durable, les interventions contribueront directement à l'objectif de développement du capital humain du 13^e NESDP et aux réalisations 2 (le capital humain nécessaire au développement social et inclusif est amélioré par le renforcement des institutions, des partenariats et l'autonomisation des individus) et 3 (les personnes résidant en Thaïlande, notamment les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, peuvent contribuer au développement et en bénéficier, sans être victimes d'une quelconque forme de discrimination) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP travaillera également avec d'autres organismes des Nations Unies pour contribuer à atteindre la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur les problèmes liés au changement climatique, en mettant l'accent sur la prise en compte des répercussions sur les femmes et les filles par le biais des interventions du programme qui garantissent l'intégration d'initiatives relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation et à la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre dans les plans de préparation et d'intervention face aux catastrophes, dans la mesure du possible.

17. Conformément au Plan stratégique 2022-2026 du FNUAP, les trois produits du programme contribuent à deux réalisations du plan stratégique qui sont : a) la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale et b) la réduction de la violence basée sur le genre. Le produit relatif aux adolescents et aux jeunes se concentrera sur l'autonomisation de la jeunesse afin de réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour les groupes les plus marginalisés. Le produit relatif à la violence basée sur le genre vise à réduire cette dernière par une meilleure mise en œuvre des politiques. Le produit relatif à la population et au développement est un produit partagé conçu pour permettre d'atteindre les deux réalisations. Le programme soutiendra les efforts du pays visant à traiter les objectifs non atteints du Programme d'action de la CIPD, atteindre les

cibles des ODD et honorer ses engagements volontaires envers la CIPD25 pris lors du Sommet de Nairobi ainsi que ses autres engagements normatifs et nationaux, y compris ceux relatifs à l'Examen périodique universel, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

18. Pour accélérer le progrès, les interventions viseront à lutter contre les lacunes en matière de mise en œuvre dans les cadres politiques, à améliorer l'utilisation de données sur la population et le développement et l'élaboration de politiques fondée sur des données probantes, et à promouvoir la gestion des connaissances et le développement de capacités institutionnelles. Une stratégie complète de lutte contre les déterminants sociaux de la santé reproductive, du bien-être et du développement des adolescents et des jeunes sera axée sur la prévention des grossesses chez les adolescentes, la satisfaction de la demande d'accès aux informations et services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale fondée sur les droits, et l'amélioration de leur capacité d'action. En réponse aux deux défis démographiques majeurs auxquels la Thaïlande doit faire face, à savoir le faible taux de fécondité et le vieillissement de la population, le FNUAP appliquera une approche axée sur le cycle de vie qui met l'accent sur les investissements dans les possibilités sanitaires et socioéconomiques pour réduire les inégalités à toutes les étapes de la vie. L'approche permettra un contrôle complet afin d'assurer le meilleur départ possible dans la vie, protégera et promouvra la santé au cours des périodes de transition de la vie, créera des environnements sains, et améliorera les conditions de la vie quotidienne. Par ailleurs, en s'appuyant sur la théorie du changement sous-jacente, le FNUAP contribuera au renforcement de l'intégration de la prévention et de la prise en charge de la violence basée sur le genre dans la couverture sanitaire universelle, et à la lutte contre les normes sociales discriminatoires pour accélérer la réduction de la violence basée sur le genre. Le programme utilisera des approches axées sur les individus et les droits visant à concrétiser les aspirations des personnes laissées de côté et adaptera les interventions en fonction de leurs besoins et de leurs circonstances uniques. Il appliquera également des approches prenant davantage en considération les spécificités de genre et culturelles.

19. Le FNUAP jouera un rôle fédérateur pour faciliter la coordination multisectorielle des aspects liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des jeunes et au développement. Le FNUAP plaidera pour une approche axée sur les droits et le cycle de vie afin d'orienter et de renforcer les interventions politiques face aux problèmes émergents liés aux changements démographiques tels que le vieillissement de la population. L'objectif est de veiller à ce que les politiques et les programmes apportent une réponse à ces changements, respectent et mettent l'accent sur les choix flexibles qui s'offrent aux individus tout au long de leur vie, et promeuvent un vieillissement en bonne santé. Cette approche inclura des programmes conjoints dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et un engagement à travailler avec d'autres entités des Nations Unies pour une meilleure efficacité. Le FNUAP encouragera également une coopération Sud-Sud et triangulaire mutuellement bénéfique pour simplifier l'échange de connaissances techniques et le renforcement des capacités.

20. Quatre modes d'engagement recommandés par le plan stratégique du FNUAP sont pleinement appliqués pour assurer le succès du programme : a) les activités de plaidoyer, le dialogue politique et l'appui entre les titulaires de droits et les décideurs ; b) la gestion des connaissances sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre les principaux partenaires stratégiques ; c) l'appui technique pour renforcer les capacités institutionnelles des principaux organismes de mise en œuvre en ce qui concerne les adolescents et les jeunes, les données et les éléments de preuve, et la violence basée sur le genre ; et d) la coordination, le partenariat et la coopération Sud-Sud et triangulaire, le partage avec d'autres pays des bonnes pratiques de la Thaïlande sur les données et le vieillissement, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et la violence basée sur le genre, afin d'accélérer les trois résultats transformateurs.

21. Les principaux facteurs d'accélération suivants seront utilisés à travers les interventions : a) le renforcement de la participation des jeunes par le biais de plateformes innovantes et numérisées ; b) l'implication en premier lieu des jeunes, des femmes et des filles issus des groupes les plus défavorisés, en particulier dans les dialogues de politique et le partage de connaissances ; c) l'application d'approches reposant sur les droits fondamentaux et sexotransformatrices ; d) l'utilisation de données et d'éléments de preuve pour le travail d'élaboration de politiques en amont ; et e) des partenariats avec le secteur privé, en faisant la promotion du financement comme véritable moteur pour l'obtention de résultats.

A. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

22. Le programme de pays contribuera à la réalisation 2 (le capital humain nécessaire au développement social et inclusif est amélioré par le renforcement des institutions, des partenariats et l'autonomisation des individus) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et soutiendra les domaines cibles en améliorant l'accessibilité, la réactivité et la qualité des services publics qui serviront de moteurs pour la transformation de la Thaïlande.

23. Le programme visera une réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, en particulier chez les personnes handicapées, les personnes issues de minorités ethniques et les personnes en situation de pauvreté, par le biais de plateformes renforcées qui permettent aux adolescents et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de la planification familiale, d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et de bénéficier de possibilités de participer à la mise en œuvre et au suivi des politiques, en particulier la loi AP. La prévention de la violence basée sur le genre sera entièrement intégrée à la mise en œuvre des approches de programme.

24. Produit 1. Les plateformes qui permettent aux adolescents et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, avec un accent mis sur la planification familiale, et de participer à la mise en œuvre et au suivi des politiques liées à la loi de 2016 sur la prévention et la résolution du problème de grossesses chez les adolescentes (loi AP) sont opérationnelles et inclusives.

25. Pour ce faire, et à l'aide des plateformes existantes, il sera nécessaire de : a) renforcer les partenariats stratégiques afin de plaider pour l'accessibilité et de partager des expériences auprès des parties prenantes sur l'amélioration de la qualité de la planification familiale fondée sur les droits et de la prévention de la violence basée sur le genre en luttant contre les normes sociales et de genre discriminatoires ainsi que des connaissances et des informations sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le cadre d'une éducation complète à la sexualité, les interventions étant conçues pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, en particulier ceux issus de groupes vulnérables ; b) améliorer les plateformes disponibles de connaissances et d'informations sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, avec un accent mis sur la réduction des besoins non satisfaits en matière de contraception chez les jeunes et sur la prévention des grossesses chez les adolescentes, en utilisant des solutions innovantes pilotées par les jeunes, des technologies numériques et des approches fondées sur les droits fondamentaux et sexotransformatrices ; c) créer des rapprochements avec les interventions précédentes et produire des données probantes pour les activités de plaidoyer afin d'améliorer l'accès à des services complets de santé sexuelle et reproductive, comme indiqué dans la loi AP, pour chaque jeune, y compris les personnes handicapées, les personnes issues de minorités ethniques et les personnes en situation de pauvreté ; et d) renforcer la capacité des jeunes et des réseaux de jeunes à prendre part aux activités de plaidoyer et à la prise de décision sur les questions ayant trait à leur autonomie corporelle, à leur développement et à leur bien-être général à travers le continuum action humanitaire-développement.

26. Le produit relatif à la population et au développement jouera également un rôle majeur pour atteindre cette réalisation en fournissant des données démographiques ventilées, pour renforcer la politique et les dialogues fondés sur les données probantes en ce qui concerne la population et le développement, et pour soutenir la gestion et le partage de connaissances, notamment grâce à des partenariats Sud-Sud et à une coopération triangulaire.

B. Décès maternels évitables

27. La Thaïlande est parvenue à abaisser la mortalité maternelle à 37 décès pour 100 000 naissances vivantes. Sous-tendant la théorie du changement et des priorités du NESDP et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme n'a pas vocation à se concentrer directement sur cette réalisation. En revanche, les interventions déployées dans le cadre du programme de pays afin de réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et la violence basée sur le genre contribueront à atteindre cette réalisation. Malgré l'absence d'intervention directe dans le cadre de cette réalisation, le FNUAP continuera de se coordonner avec le ministère de la Santé publique afin de continuer à réduire les décès maternels évitables, en particulier chez les populations les plus à risque et les plus laissées de côté, telles que les mères adolescentes ayant des grossesses répétées, les jeunes femmes et les adolescentes, ainsi que les personnes issues de minorités ethniques ou en situation de pauvreté, qui peinent à accéder aux services.

C. Violence basée sur le genre et pratiques néfastes

28. Le programme mettra l'accent sur le renforcement de l'environnement et des systèmes de prévention et de prise en charge de la violence basée sur le genre, ce qui comprend la modification des normes sociales et le renforcement des processus de prise de décisions et de conseils en matière de politiques fondés sur des données et des éléments de preuve. Ce produit contribuera à la réalisation 3 (les personnes résidant en Thaïlande, notamment les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, peuvent contribuer au développement et en bénéficier, sans être victimes d'une quelconque forme de discrimination) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

29. *Produit 2. Renforcement de la mise en œuvre des politiques pour la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.*

30. La priorité sera accordée au renforcement de la mise en œuvre des politiques existantes, notamment la couverture sanitaire universelle, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes, et la loi de 2007 (2550 dans l'ère bouddhiste) sur la protection des victimes de violence familiale. Pour ce faire, il faudra :

- a) que les gouvernements nationaux et infranationaux mènent des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes pour la mise en œuvre rapide des engagements existants pour lutter contre la violence basée sur le genre par le biais d'un mécanisme de coordination multisectorielle ;
- b) qu'un appui technique soit fourni pour renforcer la prise en charge des victimes de violence basée sur le genre dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, conformément aux normes internationales, y compris dans les contextes humanitaires ;
- c) qu'un appui technique soit fourni pour mettre à jour les directives et procédures opérationnelles des centres de gestion des crises à guichet unique afin de fournir des services complets et multisectoriels de lutte contre la violence basée sur le genre, y compris dans les contextes humanitaires, conformément aux normes internationales ;
- d) qu'un appui soit apporté à la mobilisation communautaire visant à transformer les normes sociales et de genre néfastes et à prévenir la violence basée sur le genre, y compris contre les personnes LGBTI, sur la base d'une stratégie chiffrée fondée sur des données probantes.

31. Ce produit s'alignera sur a) le produit relatif aux adolescents et aux jeunes, en particulier pour l'amélioration de la planification familiale fondée sur les droits, de la prévention contre la violence basée sur le genre en luttant contre les normes sociales et de genre discriminatoires, et des connaissances et des informations à propos de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, dans le contexte d'une éducation complète à la sexualité ; et b) le produit relatif à la population et au développement, dans le cadre d'efforts

visant à renforcer les données ventilées, la production de données probantes, et l'élaboration et l'analyse de politiques.

D. Changements et données démographiques

32. Le produit relatif à la population et au développement a vocation à contribuer à atteindre les deux autres produits du programme de pays et la réalisation 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (les personnes résidant en Thaïlande, notamment les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, peuvent contribuer au développement et en bénéficier, sans être victimes d'une quelconque forme de discrimination).

33. *Produit 3. Le cadre politique est renforcé par l'utilisation de données probantes sur les changements démographiques et autres mégatendances, notamment le vieillissement de la population et le changement climatique, afin d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques et programmes démographiques.*

34. Pour ce faire, il faudra : a) renforcer les capacités des partenaires gouvernementaux à produire et à incorporer des données démographiques ventilées par critères clés de vulnérabilité pour suivre les progrès accomplis dans le cadre du NESDP, des ODD, du Programme d'action de la CIPD, de l'Examen périodique universel, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et en matière de préparation et d'intervention humanitaires, l'accent étant mis sur l'appui technique pour le prochain recensement et les enquêtes démographiques pertinentes et la transformation numérique des données ; b) renforcer la gestion des connaissances et les capacités institutionnelles pour l'utilisation d'outils innovants d'analyse des données aux fins de l'élaboration de politiques, de la planification et du suivi de la mise en œuvre, ainsi que les liens avec la vulnérabilité climatique et les approches fondées sur le cycle de vie et sexotransformatrices ; c) renforcer le dialogue politique sur l'évolution de la population et le développement durable/inclusif, l'accent étant mis sur la lutte contre les conséquences du vieillissement de la population et du faible taux de fécondité, en partenariat avec les organismes gouvernementaux, le milieu universitaire, le secteur privé et les groupes marginalisés ; d) fournir un appui technique en vue de renforcer l'intégration de la prise en charge de la violence basée sur le genre et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans les cadres nationaux de préparation aux catastrophes et au changement climatique ; e) créer des innovations de concert avec les organisations de la société civile, les partenaires du secteur privé et les jeunes pour consolider un modèle de relations intergénérationnelles ; et f) soutenir le partage de connaissances, d'expériences et de pratiques innovantes en matière de politiques démographiques, notamment en ce qui concerne le vieillissement et le faible niveau de fécondité, l'égalité des genres, le changement climatique et l'autonomisation des jeunes, par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire et de partenariats qui facilitent la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la CIPD.

III. Gestion du programme et des risques

35. Le programme de pays sera mis en œuvre à l'échelle nationale avec le Conseil national de développement économique et social et le ministère thaïlandais des Affaires étrangères en tant qu'organe de coordination du gouvernement, et le ministère de la Santé publique comme un partenaire clé de mise en œuvre. Le programme impliquera un certain nombre de partenaires de mise en œuvre tels que des organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires médiatiques et les milieux universitaires. Le FNUAP, qui se concentre sur l'innovation et le déploiement des efforts à grande échelle, collaborera avec certains partenaires stratégiques, y compris les titulaires de droits, pour garantir l'obtention des trois résultats transformateurs et des résultats du programme de pays. Les activités de contrôle de la qualité seront menées de manière continue, y compris par des contrôles ponctuels, un suivi et des réunions d'examen régulières.

36. Le bureau de pays du FNUAP mettra en adéquation les ressources humaines avec les besoins du programme tout en continuant à recevoir un appui technique et programmatique du bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du FNUAP, de plusieurs services du siège et de l'expertise multidisciplinaire d'organismes des Nations Unies. D'autres sources seront également utilisées, le cas échéant.

37. Parmi les risques qui pourraient avoir des répercussions sur l'exécution du programme figurent : a) la perturbation continue des systèmes de santé, les contraintes de capacité des partenaires de mise en œuvre et une réduction des ressources nationales ou autres, en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19 ; b) un manque de coordination entre les secteurs ; c) la diminution de la place accordée aux droits fondamentaux et à la société civile ; et d) les catastrophes naturelles engendrées par le changement climatique. Pour atténuer ces risques, une évaluation des risques opérationnels et programmatiques ainsi que des stratégies d'atténuation seront mises en place et examinées chaque année en concertation avec les parties prenantes clés. Le FNUAP fera face à ces risques en nouant des partenariats solides et en menant une stratégie de mobilisation des ressources à travers plusieurs canaux, y compris avec le secteur privé, pour compléter les ressources ordinaires et améliorer la coordination ; en consolidant l'harmonisation des données et la communication et les activités de plaidoyer stratégique fondées sur des données probantes ; en menant des examens réguliers de la situation sociale et politique ; et en dialoguant avec les représentants gouvernementaux les plus haut placés à propos du principe consistant à « ne laisser personne de côté » afin de garantir la redevabilité et la durabilité. Le soutien apporté par le FNUAP, dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies, à la réponse nationale immédiate et à long terme à la pandémie aidera le gouvernement à atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 et l'accompagnera dans ses efforts de reprise. En cas d'urgence, y compris lors de catastrophes naturelles engendrées par le changement climatique, le FNUAP, qui fait partie de l'équipe de pays des Nations Unies, pourra, en concertation avec le gouvernement, reprogrammer des activités du programme et chercher des fonds de reprogrammation pour les activités afin d'atténuer les conséquences et d'améliorer la résilience.

38. Le FNUAP cherchera des ressources supplémentaires auprès des institutions internationales et du secteur privé et participera de manière proactive à des initiatives conjointes dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Un plan de partenariat intégré, de mobilisation des ressources et de coopération Sud-Sud orientera le bureau de pays pour l'aider à exploiter le financement du programme ; des partenariats avec le gouvernement, la société civile, des groupes de jeunes, le secteur privé, des influenceurs des réseaux sociaux, des médias et les milieux universitaires ainsi que des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux ; et une coopération Sud-Sud et triangulaire, dans le contexte de l'intégration régionale au sein des pays de l'ANASE. Les risques sociaux et environnementaux liés à la mise en œuvre du programme feront l'objet d'un suivi et de mesures d'atténuation, le cas échéant.

39. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la redevabilité envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et la gestion des ressources affectées au programme au niveau national. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires aux niveaux national, régional et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le cadre de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

40. Le FNUAP rejoindra l'équipe de pays des Nations Unies pour établir un cadre permettant le suivi et l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui s'aligne sur le cadre mondial et national de suivi des ODD. UN INFO, la plateforme commune consacrée à la planification, au suivi et aux rapports qui numérise le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que son plan de travail commun correspondant, sera utilisée pour suivre l'évolution des résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La

plateforme, qui donnera une vue d'ensemble des progrès réalisés à l'échelle du pays, traduit les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer la transparence et la redevabilité et de mieux répondre aux priorités et besoins nationaux. Le FNUAP fournira un appui technique pour la conception et la mise en œuvre du système et du cadre de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que pour le contrôle de la qualité des données. Il guidera les groupes de travail du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et l'équipe de pays des Nations Unies sur l'établissement de rapports d'avancement fondés sur des données probantes, notamment en participant à l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP rejoindra également le système des Nations Unies pour soutenir le gouvernement dans le suivi des ODD et l'élaboration de rapports en la matière, y compris les examens volontaires nationaux et les Examens périodiques universels.

41. L'organisation participera en outre à des initiatives de suivi et d'évaluation communes, conformément au cadre d'évaluation de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du NESDP. Le FNUAP contrôlera leur niveau de performance et veillera à la mise en œuvre des mécanismes de contrôle, y compris le suivi et l'évaluation périodique du programme, non seulement dans le cadre du FNUAP, mais également dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, le FNUAP s'assurera de l'inclusion des jeunes et des femmes dans le processus de suivi.

42. Le bureau de pays a mis en place une stratégie complète de suivi et d'évaluation. Le FNUAP et le gouvernement, par l'intermédiaire du Conseil national de développement économique et social et du ministère thaïlandais des Affaires étrangères, assureront la coordination et le suivi du programme de pays, conformément aux politiques et procédures du FNUAP, en s'appuyant sur un modèle de gestion axé sur les résultats et sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité adaptatifs. Le FNUAP et le gouvernement effectueront de manière systématique des examens annuels du programme de pays avec la participation des parties prenantes. Des visites de suivi sur le terrain régulières auront lieu, conjointement avec les parties prenantes concernées, pour évaluer comment les interventions aux niveaux des politiques et du système profitent aux jeunes, aux femmes et aux groupes les plus vulnérables et marginalisés, répondent à leurs besoins et favorisent leur bien-être. Le programme a vocation à contribuer à la réalisation des priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et le plan de suivi et d'évaluation y sera minutieusement rattaché. Le plan de suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable s'appuie sur le cadre de suivi mondial et national des ODD. Les indicateurs de produit doivent faire l'objet d'un suivi chaque année, conformément au processus d'examen annuel du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils permettent de suivre l'évolution des contributions aux réalisations majeures.

43. Un plan d'évaluation chiffré sera mis en place et régulièrement examiné. Cela permettra de veiller à l'attribution de ressources suffisantes pour le suivi et l'évaluation du programme et à l'utilisation de données probantes tirées de l'évaluation et du suivi dans l'élaboration des programmes. Un examen à mi-parcours du programme sera effectué pour analyser les progrès réalisés et évaluer la réorientation des stratégies du programme. Une évaluation du programme de pays sera menée au cours de la pénultième année du programme de pays afin de recenser les enseignements tirés et les priorités pour le cycle de coopération suivant.

44. Comme dans des cycles de programme précédents, une petite partie des ressources est réservée à la coordination du programme et à l'assistance à des activités spécifiques qui ont un intérêt direct pour le programme dans son ensemble, mais n'entrent dans aucun de ses domaines en particulier.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA THAÏLANDE (2022-2026)

| PRIORITÉ NATIONALE : Le développement du capital humain pour contribuer à la transformation de la Thaïlande. | | | | |
|---|--|---|--|---|
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Le capital humain nécessaire au développement social et inclusif est amélioré par le renforcement des institutions, des partenariats et l'autonomisation des individus. | | | | |
| RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| <u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'adolescents (de 15 à 19 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes. <i>Niveau de référence</i> : 81 % (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 86 % (2027) | Produit 1. Les plateformes qui permettent aux adolescents et aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, avec un accent mis sur la contraception, et de participer à la mise en œuvre et au suivi des politiques liées à la loi de 2016 sur la prévention et la résolution du problème de grossesses chez les adolescentes (loi AP) sont opérationnelles et inclusives. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques relatives à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, qui incluent des recommandations <i>Niveau de référence</i> : 1 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 2 (2026) Nombre de plateformes opérationnelles en ligne et hors ligne pour des jeunes relatives à la planification familiale et aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation aux niveaux infranational et national accessibles par les jeunes vulnérables, y compris les jeunes issus de familles ayant des faibles revenus, les jeunes issus de minorités ethniques et les jeunes handicapés <i>Niveau de référence</i> : 1 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 3 (2026) | Département de la santé, ministère de la Santé publique, Conseil pour les enfants et les jeunes sous l'égide du Département de l'autonomisation et du développement des jeunes, Fondation thaïlandaise pour la promotion de la santé, réseaux de jeunes, groupes suivant le principe consistant à « ne laisser personne de côté », organisations non gouvernementales, milieux universitaires, organisations de la société civile, secteur privé, organismes des Nations Unies | 2,0 millions de dollars (1,0 million de dollars de ressources ordinaires et 1,0 million de dollars provenant d'autres ressources) |
| PRIORITÉ NATIONALE : La Thaïlande comme société regorgeant de possibilités. | | | | |
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Les personnes résidant en Thaïlande, notamment les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, peuvent contribuer au développement et en bénéficier, sans être victimes d'une quelconque forme de discrimination. | | | | |
| RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025. | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| <u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations</u> | Produit 2. Renforcement de la mise en œuvre des politiques pour la | <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du dispositif de couverture sanitaire universelle qui inclut des services pour les survivants de violence basée sur le genre conformément aux | Ministère de la Santé publique, Bureau national de la sécurité sanitaire, Bureau | 1,5 million de dollars (1,0 million de |

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| <p><u>Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total d'enfants et de femmes subissant des violences physiques et de la maltraitance ayant demandé un traitement médical dans des hôpitaux <i>Niveau de référence : 14 237 (2018)</i> <i>[6 182 enfants/jeunes (43,4 %) ; 13 265 femmes/genres alternatifs (93,2 %) ;</i> <i>Niveau cible : tendance à la baisse (2027)</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de pays ayant effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années. <i>Niveau de référence : 0 (2021) ;</i> <i>Niveau cible : 1 (2023)</i> | <p>prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.</p> | <p>normes internationales <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2026)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de directives et de protocoles opérationnels pour les centres de crise à guichet unique mis à jour et élaborés pour une prise en charge multisectorielle des survivants de la violence basée sur le genre conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 1 (2020) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> • Nombre de provinces mettant en œuvre une stratégie chiffrée pour transformer les normes sociales néfastes au moyen d'interventions fondées sur des données probantes et adaptées au contexte <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> | <p>national de police, Département de l'administration locale, ministère de l'Intérieur, organisations non gouvernementales, milieu universitaire, organisations de la société civile, organismes des Nations Unies</p> | <p>dollars de ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant d'autres ressources)</p> |
| <p>PRIORITÉ NATIONALE : La Thaïlande comme société regorgeant de possibilités.</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : Les personnes résidant en Thaïlande, notamment les personnes les plus à risque d'être laissées de côté, peuvent contribuer au développement et en bénéficier, sans être victimes d'une quelconque forme de discrimination.</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p> | | | | |
| <p>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> | <p>Produits du programme de pays</p> | <p>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</p> | <p>Contributions des partenaires</p> | <p>Ressources (à titre indicatif)</p> |
| <p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de disponibilité des données tirées des indicateurs des ODD (indicateur 17.18.1) | <p>Produit 3. Le cadre politique est renforcé par l'utilisation de données probantes sur les changements démographiques et autres mégatendances, notamment le vieillissement de la population et le changement climatique, afin d'élaborer et d'assurer le</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies et de rapports nationaux sur la population et le développement, notamment le vieillissement de la population, qui utilisent les dernières données ventilées par critères clés de vulnérabilité, y compris l'origine ethnique, l'existence de handicaps et l'âge <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> | <p>Commission nationale du développement économique et social, Bureau national de statistique, Agence thaïlandaise de coopération internationale, groupes suivant le principe consistant à « ne laisser personne de côté », secteur privé, jeunes</p> | <p>1,9 million de dollars (1,4 million de dollars de ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant</p> |

| | | | | |
|---|---|---|---|--|
| <p><i>Niveau de référence : 51 (2020) ; Niveau cible : 55 (2026)</i></p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de pays ayant effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années. <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 1 (2026)</i> | <p>suivi des politiques et programmes démographiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations gouvernementales utilisant des méthodes innovantes pour la production de données démographiques et d'analyses relatives aux changements démographiques et aux mégatendances pour orienter les politiques démographiques <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> • Nombre de bonnes pratiques partagées et échangées entre la Thaïlande et d'autres pays par le biais d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 3 (2026)</i> | <p>entrepreneurs dans le domaine social, organisations non gouvernementales, milieu universitaire, organisations de la société civile, organismes des Nations Unies</p> | <p>d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Coordination du programme et assistance : 0,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires</p> |
|---|---|---|---|--|